PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP33-2023 adopté le 4 décembre 2023

Règlement numéro <-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'inclure la zone résidentielle GJ06R au secteur centre-ville

---

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 décembre 2023;

Le **< 2023**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Le Règlement numéro 0663-2016 de zonage est modifié afin d'inclure la zone résidentielle GJ06R au secteur centre-ville de la façon suivante :

   2.1 Modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à inclure la zone résidentielle GJ06R au secteur centre-ville,

   le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 16 novembre 2023.

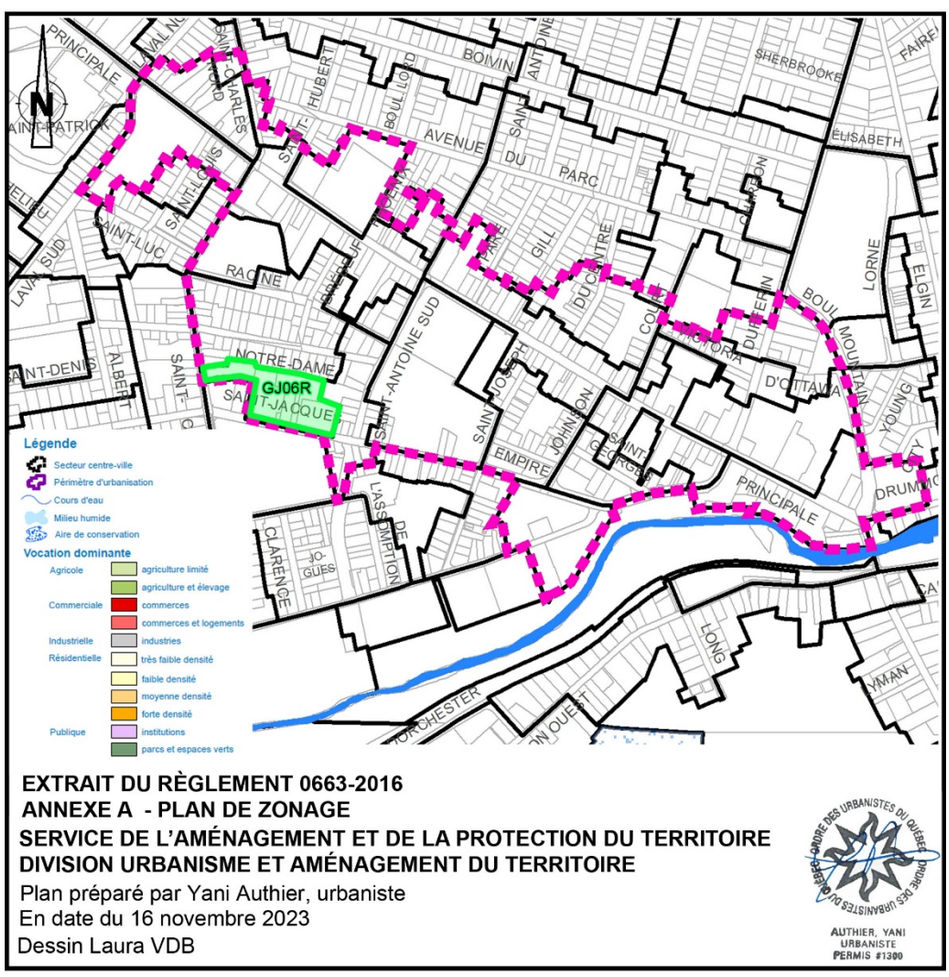

2.2 La délimitation de la zone résidentielle GJ06R, identifiée à l'annexe A intitulée « Plan de zonage », est connue comme étant une partie de territoire située à l'est de la rue Saint-Charles Sud et entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 17 novembre 2023.

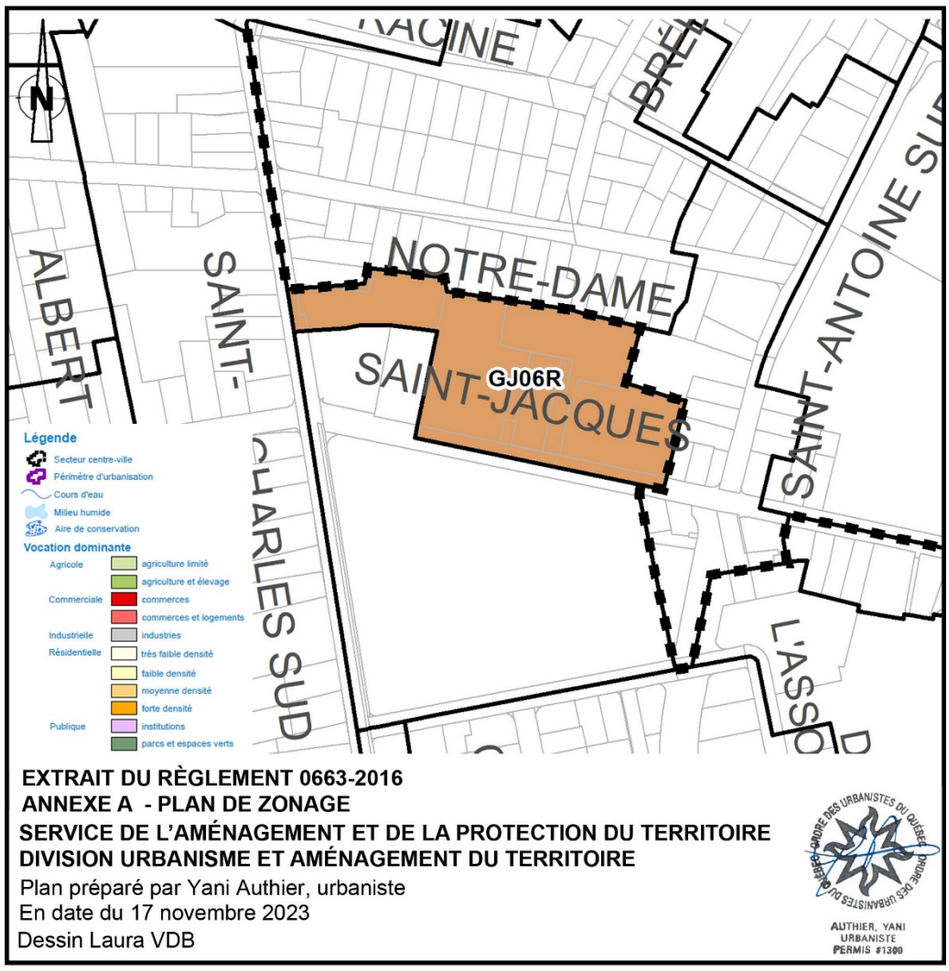

3. Le Règlement numéro 0663-2016 de zonage n'est pas autrement modifié.

4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance	Me Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse	Me Joannie Meunier, greffière adjointe